



ACCORD CADRE RELATIF AUX EVALUATIONS D'IMPACTS DU  
PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE ÎLE-DE-FRANCE 2014-2020

– Lot n°2 Développement Durable :  
Evaluation des effets des conditions de développement de la maîtrise énergétique

Synthèse de l'évaluation – 07 juillet 2021



En partenariat avec



## LES SOUTIENS FEDER A LA TRANSITION ENERGETIQUE :

La Région, chef de filât de la transition énergétique et écologique, s'est donnée par l'élaboration de la stratégie énergie-climat des objectifs ambitieux à l'horizon 2030 en matière de réduction de la consommation énergétique régionale (-20%), augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique régionale (40%) et réduction des émissions de gaz à effet de serre (-28%).

C'est dans ce nouveau contexte que doit se poursuivre la programmation des crédits européens en matière de transition énergétique du PO Île-de-France.

Si la dimension de la transition énergétique peut être traitée dans plusieurs axes du PO, l'axe 8 « Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone en Île-de-France » est totalement consacré à cette thématique et représente 44 M€ de FEDER, soit 23 % des crédits FEDER. Cet axe se décline en 3 Objectifs spécifiques :

- ✓ 12 : Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (5 M€ FEDER)
- ✓ 13 : Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti social (28 M€ FEDER)
- ✓ 14 : Développer des démarches pilotes pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics (10 M€ FEDER)

## LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

### LA METHODE



L'analyse de données et la production d'un bilan des réalisations



La production cartographies



La réalisation de 10 entretiens auprès des acteurs « gestionnaires » et « relais »



La réalisation de 30 entretiens complémentaires auprès de bénéficiaires et la production de 6 études de cas projets.



La recherche de bonnes pratiques extérieures à la région (travail de benchmark)

L'évaluation porte sur la mise en œuvre des soutiens FEDER 2014 – 2020 à la transition énergétique. Elle vise à :

- ✓ Rendre compte de **l'efficacité des actions soutenues par le FEDER** pour **atteindre les objectifs fixés en 2014** ;
- ✓ Analyser **la cohérence des actions** avec **la stratégie régionale et nationale en matière de transition énergétique** ;
- ✓ Évaluer **l'efficacité** des actions soutenues par rapport aux **enjeux du territoire identifiés** ;
- ✓ Évaluer **les résultats et effets imputable au FEDER dans l'évolution observée sur le territoire** ;
- ✓ Déterminer **les mécanismes facteurs de réussite ou de blocage** ;
- ✓ Identifier **les améliorations envisageables dans le contenu et les modalités de mise en œuvre** ;
- ✓ Alimenter **les réflexions dans l'élaboration du programme 2021-2027**.

### LE CALENDRIER

Une mission conduite entre octobre 2020 et juin 2021 autour **de 3 phases** :

1. Cadrage et préparation de l'évaluation
2. Conduite des investigations et réponse aux questions
3. Présentation des pistes d'évolution / recommandations

## SYNTHESE DU BILAN DES REALISATIONS

L'axe 8 du PO FEDER Île-de-France affiche un fort niveau de programmation UE et un taux de certification plus faible au moment de l'évaluation.

- Taux de programmation UE : **95%**
- Taux de certification : **31%**
- **47 opérations** programmées

Les OS 12 « Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération » et 14 « Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics » **font état d'une sur-programmation**.

	Nb projets	Maquette			Programmation			Dépenses certifiées	
		CT	UE	%	CT	UE	%	CT	%
<b>OS 12</b> Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération	8	11,1 M €	5,5 M €	50%	30,5 M €	6,1 M €	109%	1,2 M €	11%
<b>OS 13</b> Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	22	56 M €	28 M €	50%	93,6 M €	24,1 M €	86%	17,2 M €	31%
<b>OS 14</b> Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	17	19,2 M €	9,6 M €	50%	50,4 M €	10,5 M €	110%	8,5 M €	44%
<b>TOTAL AXE 8</b>	47	86,3 M €	43,1 M €	50%	174,5 M €	40,8 M €	95%	27 M €	31%

*Données Synergie au 31/12/2020 – traitements Teritéo*

### 1.1 Cohérence des interventions

*Les actions soutenues par le FEDER sont-elles cohérentes avec les orientations et politiques régionales et nationales en matière de transition énergétique ?*

Sur le plan stratégique, la cohérence de l'intervention du FEDER avec les principaux schémas nationaux et régionaux en matière de transition énergétique est forte. L'action des programmes se situe en cohérence avec les orientations des paquets énergie / climat 2020 et 2030.

L'ensemble des actions soutenues s'inscrit en cohérence avec les objectifs du SRCAE et de la feuille de route régionale sur de la transition énergétique. Compte tenu des montants très limités du FEDER en Île de France au regard des enjeux de transition énergétique, les crédits ont été priorisés sur les enjeux de performance énergétique du logement, du bâtiment et certaines dimensions liées aux ENR. Cette approche apparaît, à la fois cohérente compte tenu des montants disponibles et pertinente par rapport aux besoins.

Sur le volet mis en œuvre sous forme d'investissements territoriaux intégrés (OS 13), l'articulation apparaît satisfaisante via l'animation de proximité réalisée par les autorités urbaines. Sur les autres objectifs spécifiques, le FEDER a été mis en œuvre de manière autonome aux politiques régionales et aux autres cofinanceurs, alors que les besoins territoriaux sur ces thèmes (ENR, Efficacité du bâtiment) se sont avérés très largement supérieurs aux enveloppes disponibles. Il en a résulté :

- une saturation entre les demandes, un allongement des délais, et une difficulté à assurer la sélection ;
- des limites dans l'articulation avec l'ADEME dans l'analyse technique des dossiers, dans l'anticipation des spécificités de gestion FEDER, même si des efforts ont été engagés.

Il existe un enjeu à préciser sur cette thématique le positionnement du FEDER et son articulation avec les autres cofinancements. Ce travail est néanmoins difficile, compte tenu des fortes évolutions à la fois techniques et réglementaires que connaissent les politiques de transition énergétique. Des enjeux d'articulation nouveaux vont d'ailleurs émerger avec les crédits REACT EU d'une part, et plus encore avec les actions du Plan de relance national, qui seront largement alimentés par la facilité de reprise et de résilience.

## 1.2 Pertinence des interventions

*Dans quelle mesure le ciblage du programme opérationnel répond-il aux besoins du territoire ?*

La stratégie du programme s'est focalisée sur le développement des énergies renouvelables et sur la question de l'efficacité énergétique du bâtiment. La priorisation sur ces deux domaines d'intervention apparaît cohérente par rapport aux enjeux régionaux et aux besoins recensés par les acteurs régionaux. A l'intérieur de ces thématiques, la pertinence des choix de cibles apparaît variable :

- Sur le volet ENR, le programme présentait une stratégie trop large au regard des moyens disponibles (5,5M€). Pour 21-27, un recentrage sur une cible plus restreinte sur lequel la plus-value FEDER est la plus importante apparaît nécessaire, en articulation avec les dispositifs de subventions déployés par d'autres financeurs (ADEME / Région).
- Sur le volet efficacité énergétique du bâtiment, le programme présentait une cible très large sur le logement social, copropriétés, bâtiment public, d'éducation et d'enseignement supérieur. La mise en œuvre de l'essentiel de cette thématique par les ITI a permis de cibler les interventions par rapport au périmètre des stratégies urbaines intégrées, qui a garanti la pertinence des choix stratégiques. Le bilan de la mise en œuvre du volet « hors ITI » apparaît plus contrasté, avec notamment une difficulté de priorisation des opérations sur des critères d'exemplarité / reproductibilité.

Sur le plan de la répartition territoriale, la répartition des projets apparaît globalement cohérente avec la cartographie des besoins.

## 1.3 Efficacité et efficacité des actions

*Dans quelle mesure les actions soutenues par le FEDER permettent d'atteindre les objectifs ciblés dans le POR en matière de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables ?*

*Rapport Coût / efficacité des différents types d'actions soutenues par le programme (types d'énergies et stratégies d'investissement à privilégier au regard des enveloppes) ?*

L'axe 8 du programme FEDER affiche une bonne performance financière, avec un taux de programmation de 95%, qui atteste de l'importance des besoins et de la dynamique de projets.

En matière d'atteinte des objectifs de performance, la situation apparaît satisfaisante : l'indicateur de performance de l'axe (nombre de logements rénovés) présente des perspectives très favorables d'atteinte des objectifs 2023.

Hors cadre de performance, l'évaluation a mis en évidence des difficultés de calcul et de suivi des indicateurs, qui s'expliquent notamment par la dimension très technique des indicateurs liés à la transition énergétique. Dans la perspective de la clôture et du 21-27, il existe un enjeu à renforcer l'attention portée à la fiabilité des méthodes de collecte, ainsi que dans le calibrage des cibles.



Les opérations soutenues s'inscrivent globalement dans les standards attendus en matière d'efficience des soutiens, c'est-à-dire le rapport entre l'investissement public et les résultats produits en termes de production d'ENR et/ ou d'efficacité énergétique.

Sur le volet efficacité du logement, le déploiement d'un mécanisme de financement sous formes de barèmes standards de coûts unitaires, permettrait de renforcer considérablement l'efficacité de mise en œuvre des opérations. Un projet de l'autorité de gestion en ce sens est en cours.

Sur le volet ENR, si l'on considère que le FEDER doit viser prioritairement des projets structurants, sur des technologies moins matures, présentant une rentabilité plus faible ou un risque de marché plus élevé, alors la géothermie profonde constitue la cible d'intervention la plus fortement prioritaire pour le 21-27.

## 1.4 Impacts des actions

*Dans quelle mesure le FEDER contribue-t-il aux changements observés sur le territoire en matière de transition et d'efficacité énergétique ?*

En matière de production d'énergies renouvelables, l'effet levier des projets FEDER n'est pas encore mesurable dans les statistiques territoriales. Un travail de projection réalisé dans le cadre de l'évaluation permet de mettre en évidence que les projets soutenus au titre du FEDER contribueront à augmenter la capacité annuelle de production d'ENR à hauteur d'environ 46 GWh. L'effet levier quantitatif sur la production totale d'ENR régionale (14,4 TWh en 2017) est de l'ordre de 1,7% par rapport à la situation 2017, ce qui s'explique avant tout par les montants financiers de l'enveloppe.

Toutefois à une échelle plus fine, la contribution au développement des filières méthanisation et géothermie apparaît non négligeable. Les actions de développement de la géothermie soutenues dans le cadre du FEDER ont notamment permis d'augmenter de 14,7 % la production de la filière francilienne par rapport à la production de 2018 sur le territoire francilien. La méthanisation, quant à elle, a vu sa production augmenter de 20 % (par rapport à la production de 2019) sous l'effet des mesures financées au titre du FEDER.

Au-delà du strict effet sur les capacités de productions renouvelables, les études de cas ont mis en évidence des effets positifs des projets sur la facture énergétique des ménages (géothermie) le développement d'une économie circulaire génératrice de retombées économiques et d'emplois (méthanisation).

Sur la rénovation énergétique du logement social, l'effet levier quantitatif apparaît plus important, de l'ordre de 4% des rénovations annuelles de logements sociaux soutenues par le FEDER, alors même que la Région présente un gisement sans commune mesure : 1,3 millions de logements, soit 26% du parc français.

Sur le plan qualitatif, les opérations présentent des résultats positifs en termes d'articulation avec les enjeux de politique de la ville, de prise en compte des enjeux de pondération du couple loyer charges. Des progrès semblent en revanche possible dans le recours aux méthodes d'éco-construction, et dans le suivi des performances effectives en termes de gains énergétiques.

## 1.5 Recommandations

L'évaluation a permis de formuler les recommandations suivantes :

	N°	Intitulé
Stratégie et ciblage	R1	Adopter une stratégie de sélection « en entonnoir »
	R2	Etudier la pertinence du recours aux IF
	R3	Logement social – Adapter temporairement le ciblage du FEDER à la mise en place du plan de relance
Modalités de mise en œuvre	R4	Renforcer l'articulation avec les cofinanceurs
	R5	Travailler à la mise en place de procédures de simplification – OCS
Suivi et pilotage	R6	Accentuer le travail de fiabilisation des indicateurs 14 – 20
	R7	Veiller à la bonne définition des cibles pour le programme 21 – 27



Votre correspondant pour cette mission

**Mathieu SABOURIN**

[sabourin@teriteo.fr](mailto:sabourin@teriteo.fr)

09.81.83.35.67

“Teritéo  
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

